

2015/2018

LYCÉE ET COLLÈGE JULES VERNE



1, rue du Général Meusnier 44042 NANTES cedex 1
Tél. : 02 40 12 27 12

PROJET D'ETABLISSEMENT

Lycée et Collège Jules Verne

AXE 1

LA PRISE EN COMPTE DU DECROCHAGE SCOLAIRE, LA PRISE EN CHARGE DES ELEVES EN DIFFICULTE OU A BESOINS SPECIFIQUES

Constat :

L'axe 1 est en lien avec les objectifs de solidarité « ne laisser personne au bord du chemin », de réussite « conforter la réussite de tous les élèves », d'insertion « favoriser une insertion réussie dans la société » et de coopération « travailler ensemble pour la réussite de tous » déclinés dans le projet académique 2013/2017.

Si les collèges et lycées Jules Verne laissent apparaître (cf annexes) peu de difficultés sociales et d'excellents résultats aux examens, il reste des points à surmonter, qui proviennent :

- D'une difficulté à prendre en compte, parce que minoritaires, quelques élèves ne bénéficiant pas d'un contexte culturel et économique favorable ou qui peinent à entrer dans le moule scolaire (par exemple, élèves intellectuellement précoces mais aussi élèves rejetés ou mal accueillis par leurs camarades ...)
- D'une forme d'instrumentalisation de l'évaluation par certains élèves pour avoir les meilleurs résultats possibles.
- D'un décrochage parfois lié à des défauts d'orientation ou des orientations par défaut (difficultés pour certains d'abstraction, de conceptualisation ...)
- Pour le lycée, d'une certaine pression qui pèse sur les élèves ou que les élèves s'imposent et qui révèle souvent un mal être, des « burn out » pour certains (le taux de passages à l'infirmerie sur ce point est important).

Le collège et le lycée Jules Verne portent parfois, et à tort, une image d'établissements élitistes alors que leur ambition première est de **porter tous les élèves** vers l'excellence. Les élèves semblent revendiquer leur appartenance à la communauté scolaire : lorsqu'ils s'engagent pour leur établissement, pas seulement autour des connaissances à acquérir, ils semblent plus épanouis.

Objectif 1 / Travailler ensemble :

- ✚ Travailler en équipe : pédagogiques, disciplinaires, accompagnement personnalisé, T.P.E., histoire des arts et harmoniser les pratiques disciplinaires et inter-disciplinaires. Partager les pratiques mises en place pour lutter contre le décrochage scolaire.
- ✚ Echanger les informations permettant d'assurer le suivi des élèves : rôle important du Professeur Principal dans l'équipe pédagogique mais aussi des coordonnateurs de disciplines auprès des équipes pédagogiques, éducatives, de santé ou de la direction.
- ✚ Pouvoir expérimenter l'évaluation non chiffrée.
- ✚ Inciter le conseil de classe à intervenir sur l'organisation du travail personnel des élèves.

Objectif 2 / Favoriser la prise en charge individuelle :

- ✚ Chaque élève doit comprendre le sens donné à son évaluation, juste reflet de son travail et de ses aptitudes.
- ✚ Poursuivre les engagements dans le cadre de l'innovation pédagogique.
- ✚ Faire connaître les initiatives des élèves (affichage, publications, actions culturelles ...). Mettre en valeur les compétences repérées. Encourager l'engagement des élèves dans leur travail mais aussi dans leur vie dans l'établissement.
- ✚ Mettre en place la cellule de veille (repérage des difficultés et recherche des solutions).
- ✚ Poursuivre les actions liées à l'accompagnement éducatif, l'accompagnement personnalisé, les « points relais ».
- ✚ S'emparer des Projets d'Accueil Individualisés (P.A.I.) pour accompagner l'élève dans ses difficultés.
- ✚ Individualiser les parcours (stages, classe relais, ...)
- ✚ Permettre le tutorat d'élèves en difficulté (par d'autres élèves, des adultes référents, ...). Favoriser l'entraide et lutter contre les positions individualistes.
- ✚ Utiliser dès que nécessaire l'heure de vie de classe pour prévenir les difficultés.
- ✚ Organiser, quand cela est possible, la récupération des contrôles non réalisés par les élèves.

Objectif 3 / S'ouvrir sur l'extérieur :

- ✚ Développer les passerelles et les partenariats avec les autres établissements scolaires, valoriser la voie professionnelle.
- ✚ Faciliter les occasions de rencontre avec les familles.
- ✚ Développer la liaison école/collège.
- ✚ Encourager les sorties et les voyages (en veillant à ce que tous puissent participer sans obstacle budgétaire ou social), les mini-stages, les visites d'autres établissements, les forums liés à l'orientation, etc.

AXE 2

L'éducation à la citoyenneté et la prévention des conduites à risques « bien vivre ensemble »

1 constat :

« Bien vivre ensemble », c'est être citoyen, responsable, respectueux, faire preuve de civisme.

Peu de dégradations, d'incivilités sont constatées dans l'EPLE mais le cadre de vie détermine directement le comportement des élèves et le regard qu'ils portent sur leur lycée.

L'occupation massive de la rue à certains moments pose des problèmes de respect des riverains (problèmes sonores, d'encombrement de la voie de circulation, de propreté...).

C'est la notion d'irrespect dans et hors l'EPLE et la notion d'individualisme, de consumérisme qui ont suscité l'objectif « bien vivre ensemble », le but étant le réinvestissement du lycée par les lycéens et la permanence de la sensibilisation à l'amélioration des temps de vie et du cadre de vie.

Le sentiment d'appartenance, non pas à l'EPLE, mais au code JV est fort et déstabilisant.

Il y a des incidences sur certaines scolarités (du mépris est ressenti par des élèves de 2^e nouvellement arrivés qui ont des difficultés à être acceptés par les « Julesvernien » (insistance des représentants de parents sur les problèmes d'intégration).

Il n'y a pas beaucoup de problème dans les groupes constitués mais plutôt dans la gestion de l'individualité.

Les règles de vie de la cité scolaire sont respectées globalement mais une différence se fait sentir entre la connaissance du RI et son application (par les élèves et aussi les parents).

Le problème de la ponctualité en cours est à surmonter et il est nécessaire d'enrayer l'accroissement des retards d'élèves.

Constat est fait aussi du rajeunissement des conduites à risques mais paradoxe car l'intégration passe souvent par des conduites à risques (ex du tabagisme dans la rue aux récréations, alcoolisation les week-ends...). C'est une thématique qui préoccupe le CESC par rapport à la loi Evin.

Des temps forts dans la vie de l'EPLE sont des marqueurs du sentiment d'appartenance et leur succès sont grandissants. Il s'agit du « café branché », action de solidarité et du festival « Jules et ces Arts » élaboré par et pour les élèves.

Les délégués de classe sont les porte-parole des élèves de la classe.

2 Plan d'action :

- ➔ Continuer de valoriser les instances de participation (Conseils d'Administration, Conseil de la Vie Lycéenne, Maison des Lycéens, FSE...) et favoriser les prises de responsabilité au sein de ces instances.
- ➔ Développer les semaines de l'engagement lycéen pour mieux sensibiliser les élèves à s'investir dans la vie de leur établissement.
- ➔ Pérenniser le festival « Jules et ces Arts » pour favoriser la participation du plus grand nombre et développer le sentiment d'appartenance.
- ➔ Mieux utiliser les heures de vie de classe en exploitant les possibilités offertes pour qu'elles prennent tout leur sens. faire une veille accrue sur les nouveaux élèves dans le cadre de ces heures de vie de classe et de l'accompagnement personnalisé, par exemple, qui sont des moments importants pour l'intégration des élèves en privilégiant le développement de la compétence de l'expression orale.
- ➔ Développer des actions en lien avec le CVL ou la MDL et le FSE qui vont dans le sens de l'écoresponsabilité, de la sensibilisation au recyclage, au gaspillage, au bien-être des riverains.
- ➔ Reconduction annuelle des actions de prévention comme le forum santé/citoyenneté en 2° ainsi que la semaine santé/citoyenneté en 4° + actions ponctuelles sur les autres niveaux.
- ➔ Maintenir l'objectif de former tous les élèves de 3° aux Premiers Secours Civiques niveau 1
- ➔ Impliquer plus de membres de la communauté éducative sur les actions menées.
- ➔ Sensibiliser les élèves en classe, avec les professeurs, dans les matières enseignées par des approches thématiques.
- ➔ Favoriser les activités intégrantes et enrichissantes qui permettent de développer l'empathie, l'écoute de l'autre et créer de la motivation pour bien vivre ensemble. Par l'entremise des instances où sont représentés les élèves, il faut faciliter l'accès à la culture, l'art, le sport, l'action humanitaire ou solidaire...
- ➔ Organiser du tutorat. Accompagner les plus jeunes par des élèves plus expérimentés. Le tutorat d'un élève par un autre est un vecteur important d'appropriation des règles de vie notamment mais aussi d'intégration, facilitée dans la cité scolaire par les liens qui se tissent. Cela permet aussi de mener une réflexion sur ses propres comportements.

3 moyens d'action :

- ✚ Réunions hebdomadaires avec le CVL ou la MDL pour donner encore plus la parole et renforcer l'esprit de concertation.
- ✚ Continuité, dans la forme, de la formation des délégués : avec des partenaires extérieurs (CEMEA ou FAL ou AROEVEN) sur une journée de séminaire de formation délégués du collège et la participation des délégués de 4° et 3° à la Rencontre Départementale annuelle des délégués et une formation à l'interne, pour les lycéens,

assuré par le CPE et une assistante d'éducation suivie de visites institutionnelles (Conseil municipal, Région...pour rencontrer es élus).

- ✚ Passage du FSE à la MDL pour les lycéens pour une prise de responsabilité et d'autonomie dans la gestion et la gérance de la Maison des Lycéens.
- ✚ Ouvrir plus facilement les heures de vie de classe en permettant à d'autres personnels d'animer ou d'intervenir (CPE, AED, agents...). Proposer la constitution d'un cahier HVC avec un élève secrétaire à chaque séance.
- ✚ Proposer un cross pour l'ensemble des élèves de la cité autour de leur EPLE.
- ✚ Mener enquêtes sur le ressenti des nouveaux élèves, sur le climat scolaire en collaboration avec les COP pour recenser et accompagner de manière plus ciblée les nouveaux élèves.
- ✚ Adopter, pour les équipes enseignantes, une position commune concernant la règle des retards, au-delà de 5 mn = pas d'autorisation d'entrée en cours et punitions adaptées et progressives avec la mise en retenue le mercredi après-midi (2 heures ou plus).
- ✚ Etablir une charte simplifiée, un fac-similé du RI commenté chaque début d'année par les professeurs principaux et dans certaines disciplines pour redonner une place centrale au RI.
- ✚ Utiliser E-lyco pour signifier aux parents les manquements (en plus du carnet) pour aider à une meilleure appropriation du RI par les élèves et leurs parents. Se servir d'E-lyco aussi pour sensibiliser élèves et parents aux actions à mener.
- ✚ S'associer au projet municipal de rénovation de la rue en plateau piétonnier avec plantations en faisant participer les élèves.
- ✚ Elaborer un questionnaire annuel pour les élèves pour mieux cibler les besoins en termes d'actions de prévention.
- ✚ Organiser des débats en soirée en direction des parents et ou enseignants sur des thèmes comme l'usage d'internet, les réseaux sociaux, les dyslexies, les rythmes...).
- ✚ Valoriser les actions menées par les élèves en maintenant la rubrique « les épatants » dans le JV info et créer un document d'attestation officielle.
- ✚ Prendre contact avec des associations locales pour proposer une offre aux élèves.
- ✚ Créer un guide commun pour les élèves tuteurs tutorés. Instaurer une veille pour le tutorat de certains élèves.

AXE 3

L'établissement dans son environnement

Modalités de la communication entre les usagers de l'établissement

Et ouverture culturelle.

Mettre en œuvre une véritable politique d'éducation culturelle consistant tant :

- à encourager l'ouverture aux autres cultures (différents modes de vie et de pensée)

- qu'à différents modes d'expressions (art, technique, sport, langage)

- et qu'à produire un dialogue entre les disciplines dans le souci de la constitution d'un rapport réflexif aux savoirs.

Ceci en exploitant les possibilités offertes par le numérique (en particulier, les tablettes).

Objectif 1 / Développer le dialogue entre les savoirs

→ **En favorisant le dialogue entre les sciences et les « humanités »** (lettres, langues, philosophie) grâce à des projets pluridisciplinaires qui peuvent être mis en œuvre en AP, dans les EDE et les TPE...

Dans ce cadre :

✚ poursuivre les projets philosophie/physique dans le cadre de l'AP en terminale S, SVT / histoire-géographie au collège,

✚ proposer des interventions philosophiques en amont de la terminale et y préparant,

✚ proposer des voyages en développant la visite d'une ville sous des angles différents selon les disciplines littéraires et scientifiques.

→ **En menant des projets « histoire des arts »** au collège, *mais aussi au lycée.*

Dans ce cadre :

✚ poursuivre le projet histoire des arts en TL (philosophie/littérature).

→ **En poursuivant le dialogue entre l'établissement et des partenaires extérieurs, institutions et structures culturelles et associatives.**

Dans ce cadre :

✚ poursuivre l'extension des *Rencontres de Sophie* au lycée,

✚ poursuivre la participation à « collège au cinéma », « lycées au cinéma », « lycées et collèges à l'opéra »,

✚ poursuivre au *Festival des trois continents*,

✚ poursuivre les visites au tribunal de Nantes.

→ **En mettant en œuvre des moyens de communication.**

- ✚ Créer un espace numérique de partage des travaux d'élèves sur la base du volontariat et sous contrôle des professeurs,
- ✚ Créer un espace d'information (affichage annonçant les différentes manifestations culturelles, proposant des articles...), des écrans d'information pour relayer les actualités et autres informations utiles
- ✚ utiliser le numérique pour permettre des travaux collectifs sur un document commun.

Objectif 2 / Développer les différents modes d'expression

→ En encourageant la créativité des élèves en soutenant, au sein de l'établissement, la pratique artistique grâce à l'option facultative arts-plastiques et aux différents ateliers artistiques (cinéma, théâtre, écriture - concours inter-établissement d'écriture de nouvelles...). En favorisant toutes les formes de restitution (affiches, dessins, scénettes de théâtre, performances...). Mais aussi en accompagnant les élèves dans l'organisation d'un « festival » propre au lycée : *Jules et ses arts*.

→ En encourageant la pratique sportive et corporelle (tournois interclasses).

→ En développant l'apprentissage des langues :

- ✚ inciter à l'apprentissage d'une seconde langue vivante dès la 6ème dans le cadre d'une section bi-langue anglais/espagnol.
- ✚ développer les sections européennes anglaises et espagnoles ainsi que l'enseignement de la DNL dans diverses matières au collège et au lycée.
- ✚ valoriser les acquisitions des élèves par l'obtention de diplômes linguistiques européens (Cambridge Exams Junior, DELE).
- ✚ faciliter l'apprentissage d'une langue orientale : le chinois (au travers de la LV2 enseignée dès la classe de 4ème et d'une LV3).
- ✚ renforcer l'apprentissage linguistique par une politique de partenariats affirmée, donnant ainsi du sens à l'enseignement pratique : dispositif "accompagnement éducatif", échanges épistolaires des collégiens avec la Pologne et la Turquie au travers du dispositif académique "e-twinning", appariement avec des établissements allemands, anglais, américains.
- ✚ faciliter l'immersion dans un autre système éducatif dans le cadre du projet "passe-partout" (bourse Seattle, Sauzay pour les germanistes).
- ✚ poursuivre les sorties privilégiant l'usage de langues : théâtre anglophone, festival de cinéma étranger.
- ✚ maintenir l'apprentissage du latin en option facultative.

→ En exploitant les possibilités offertes par le numérique en développant :

- ✚ utiliser des logiciels permettant de communiquer avec des classes étrangères,
- ✚ utiliser des exercices numériques, interactifs
- ✚ restituer des travaux via le blog de l'établissement,
- ✚ recourir aux outils numériques tels que les tablettes.

Objectif 3 / Développer l'ouverture aux autres cultures

- En poursuivant l'organisation de voyages linguistiques et culturels à l'étranger.
- En faisant intervenir des personnes ressources extérieures à l'établissement : assistants de langues, parents d'élèves, associations humanitaires.
- En donnant du sens à l'histoire par l'illustration des faits au travers d'échanges, d'écrits, de rencontres avec des témoins, de visites et de voyages.
- en accueillant des jeunes étrangers pendant plusieurs mois dans le cadre d'échanges internationaux.
- En incitant les élèves à participer à des concours internationaux qui offrent des bourses d'étude permettant à nos élèves une prise en charge pendant un an de leur scolarité à l'étranger : par exemple en Chine.
- En intégrant dans les classes, en collège notamment, des élèves allophones, moteurs d'une autre culture et d'une autre langue.
- En profitant de l'apport d'élèves riches d'une autre culture.
- En ouvrant les portes de l'établissement pour permettre qu'il y soit dispensé des cours de Chinois, le soir, en partenariat avec une association nantaise : "Atlantique Nantes Chine".

L'établissement dans son environnement numérique

L'Espace Numérique de Travail (ENT) est une plate-forme d'échanges qui rassemble tous les membres de la communauté éducative d'un établissement scolaire (parents d'élèves, enseignants, élèves et l'ensemble des personnels de l'établissement).

L'ENT est conçu comme un prolongement de l'établissement, accessible 7 jours sur 7. Ce dispositif est un portail de services en ligne : un site web donnant accès à des services numériques collaboratifs et pédagogiques, choisis et organisés par et pour la communauté éducative d'un territoire et de ses établissements.

Constat :

Ce volet de l'axe 3 s'inscrit dans les priorités académiques qui consistent entre autre à **Conforter la réussite de tous les élèves** et plus particulièrement en lien avec l'objectif 9 qui vise à **développer l'école numérique et l'innovation** :

« Un Espace Numérique de Travail (ENT) favorise la communication entre les membres de la communauté éducative. Dans une finalité pédagogique, il offre un espace sécurisé d'échanges. Intégrée dans les pratiques de classe, la communication s'appuie sur la messagerie ainsi que sur des blogs, des forums, des "chats", des documents partagés. Ces pratiques facilitent l'acquisition de compétences et leur évaluation. Au-delà de la dimension pédagogique, l'ENT favorise la coopération

entre les membres de la communauté éducative dans un espace sécurisé. Il offre la possibilité de publier et d'échanger des documents entre parents, équipes pédagogiques et administration. Il permet également de diffuser des informations générales à destination du grand public ».

L'ENT constitue donc entre autre, un outil de communication qui vient s'ajouter aux autres moyens existants mais qui modifie aussi celle-ci en élargissant les champs de communication.

Il convient en préalable, d'attirer l'attention des différents utilisateurs sur plusieurs points de vigilance :

- l'accompagnement des élèves, des parents et des personnels dans l'utilisation de l'ENT en assurant la diffusion des codes et en organisant des temps de formation.
- La définition d'une charte des bonnes pratiques connue de et appliquée par tous les usagers de l'établissement rendue nécessaire par la montée en puissance de l'utilisation de l'ENT.
- Le maintien des moyens de communication non numériques afin de n'exclure personne.

Et Les différents services numériques doivent apporter une plu value pour les usagers.

Objectif n°1 / L'ENT doit être au service de la réussite des élèves.

Son utilisation vient compléter les outils et les pratiques existants permettant de viser différents objectifs :

→ Améliorer le suivi de la scolarité des élèves par les différents intervenants:

- ✚ Faciliter et accélérer la communication entre la Vie Scolaire et les Professeurs, en créant un espace partagé entre la Vie Scolaire, le PP, la COP, l'infirmière au service d'une meilleure prise en charge des élèves.

Exemples : information des PAI, prévention du décrochage ...

- ✚ Mettre directement à disposition des parents d'élèves l'emploi du temps, les notes, les absences, des moyens de communication avec les enseignants et l'équipe de direction.

Exemples : amélioration de la transmission des informations dans le cas des parents séparés, prévention de l'absentéisme, suivi du travail à la maison ...

→ Diversifier les pratiques pédagogiques :

- ✚ Développer le numérique à l'école qui permet de pouvoir accéder à de nouvelles sources documentaires.

- ✚ Faire de l'ENT un vecteur supplémentaire de transmission des informations, de mise à disposition des ressources pédagogiques, de partage et d'échanges entre les acteurs de la communauté scolaire

- au sein des équipes disciplinaires
- au sein des équipes classes
- entre les élèves.

- ✚ Faciliter le travail collaboratif entre les professeurs et entre les élèves.

- ✚ Préparer les élèves aux usages du numérique dans un cadre de travail.

→ **Mettre à disposition des élèves et de leurs parents des ressources supplémentaires :**

- ✚ Alimenter les rubriques pouvant constituer des ressources supplémentaires en termes de soutien scolaire, de conseils en orientation.
- ✚ Permettre aux élèves et à leurs parents d'interpeller les personnels via la messagerie pour trouver aide ou conseils, dans le respect d'une charte d'utilisation qu'il reste à rédiger.

Objectif n°2 / L'ENT doit être au service de l'amélioration des conditions de travail de tous les membres de la communauté scolaire.

→ **Pour aider au mieux vivre ensemble :**

- ✚ Faire du partage des informations un moyen de connaître les fonctionnements et les contraintes de chacun (ex des agendas partagés).
- ✚ Faciliter la communication directe entre les familles et les personnels.
- ✚ Faire connaître les actions menées par et pour les élèves en dehors de la classe.
- ✚ Accompagner les élèves dans les bons usages et les informer sur les risques du numérique.

→ **Pour tenir compte des contraintes d'exercices du métier d'enseignants :**

- ✚ Accompagner les enseignants dans l'appropriation des services existants dans l'ENT, afin de faire de l'outil un facilitateur du travail.
- ✚ Utiliser la communication numérique pour veiller à l'information des enseignants.
- ✚ Veiller à l'accessibilité des services en lignes pour simplifier le travail des professeurs à leur domicile mais également en situation de poste partagé ou de remplacement.

Objectif n°3 / L'ENT peut permettre de faire connaître la Cité scolaire. Cette mise en valeur de l'établissement vise à

- ✚ Faire de la mise en valeur des réalisations des élèves une occasion de reconnaissance du travail fait, et une source d'émulation, d'inspiration.
- ✚ Inciter, faciliter les contacts de nouveaux partenaires grâce à la mise en ligne des projets menés.
- ✚ Faire connaître l'établissement dans son quotidien, dans le cœur de son activité, c'est à dire sa mission d'enseignement.
- ✚ Rendre plus lisible donc plus compréhensible le fonctionnement d'un établissement au sein de l'institution.